



Dossier n° DP 95 604 2400040

Date de dépôt : 26/09/2024

Demandeur : **Monsieur MIR SHAHI Borzoo**

Pour : **Modification de la terrasse en véranda**

Adresse terrain : **19 Rue des Anémones
95470 SURVILLIERS**

DESTINATAIRE :

Monsieur MIR SHAHI Borzoo

19 rue des Anémones

95470 SURVILLIERS

OBJET : REJET TACITE D'UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Monsieur,

Vous avez déposé le 26/09/2024 à la mairie de SURVILLIERS une demande de déclaration préalable de travaux.

Par lettre du 23/12/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par la(les) pièce(s) suivante(s) :

- DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...) : Fournir ce document de l'état existant et projeté, intégralement coté et à l'échelle, permettant d'apprécier distinctement :
 - o Les dimensions précises de tous les bâtiments existants et à créer sur le terrain.
 - o Le traitement des différentes surfaces perméables et imperméabilisées (cheminement, terrasses, etc...) telles que définies par le coefficient de biotope du règlement du PLU.Il y a une incohérence entre les cotes et l'échelle.

- DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] : Fournir le plan en élévation avant et après travaux de toutes les façades de l'habitation existante et de la véranda sur un même plan (maison existante + véranda), intégralement coté et à l'échelle, permettant d'apprécier distinctement l'aspect des menuiseries ainsi que les détails architecturaux de la construction (partition vitrage, aspect du ravalement de façade, modénatures, etc...). Préciser l'échelle et fournir les plans latéraux.

Cet(ces) élément(s) n'ayant pas été adressé(s) à la mairie 3 mois après la notification de la demande de pièces initiale en date du 11/10/2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

Survilliers,
Le 14 février 2025,

Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers

Mme Nélie LECKI
Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'habitat,
la citoyenneté et les affaires juridiques

